

**Décision n° 1802 du 3 mai 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ2211711S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 5563 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130667S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2022 :

Triguel	Franck	NIGEND : 176 292
----------------	--------	------------------

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2022 :

Besse	Jean-Christophe	NIGEND : 194 067
Toineau	Thierry	NIGEND : 149 109

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2022 :

Nicot	David	NIGEND : 155 987
Paquis	Laurent	NIGEND : 162 249
Pierreuse	François	NIGEND : 159 521
Faichaud-Theillou	Jean-Luc	NIGEND : 161 384
Riu	Xavier	NIGEND : 163 462
Mestoui	Karim	NIGEND : 158 075
Buffet	Frédéric	NIGEND : 214 265
Picard	Sylvain	NIGEND : 180 689
Vilaplana	Alain	NIGEND : 178 802

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 mai 2022.

*Le général,
commandant la gendarmerie de l'air,
J.-F. Valynseele*